

# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

## DU 18 février 2010

L'an deux mille dix, le **18 février**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, en date du 8 février 2010, sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

**Tous les membres sont présents** sauf Christophe CAPUT, Jean LAMBERT (excusés).

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. Massimo TRINOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

### **Ordre du jour :**

1. Examen du compte administratif 2009 du budget principal.
2. Examen du compte administratif 2009 des budgets annexes.
3. Proposition de modification des statuts du SIPACS.
4. Compte rendu des vices présidents.
5. Annulation de redevances OM.
6. Dérogations scolaires.
7. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Le bureau approuve à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

## 1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU BUDGET PRINCIPAL

Le bureau examine le compte administratif du budget principal 2009, le Président présente les comptes et les grands équilibres.

Le bureau décide de présenter le compte administratif au vote du prochain conseil communautaire.

## 2. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DES BUDGETS ANNEXES

Le bureau examine le compte administratif du budget annexe ordures ménagères et constate un déficit important qui menace à terme l'équilibre budgétaire.

Les raisons tiennent à une augmentation des comptes de charges surtout le compte 611 (sous traitance générale). Le bureau décide de présenter le compte administratif au vote du prochain conseil communautaire.

Les comptes administratifs des autres budgets annexes (lotissement) seront analysés ultérieurement.

## 3. PROPOSITION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SIPACS

Le Président présente le projet de modification de statuts du syndicat intercommunal des personnes âgées du canton de Spincourt. L'article 5 des statuts révisés prévoit : « la construction et la gestion de tout autre établissement public hébergeant des personnes âgées dépendantes situé sur le canton de Spincourt ».

Le bureau émet un avis favorable à la modification statutaire.

Le conseil communautaire sera appelé à délibérer.

## 4. COMPTE RENDU DES VICE-PRESIDENTS

### **Vice Présidence Scolaire**

François BRELLE évoque la précédente commission scolaire.

- Un programme de travaux 2010 a été planifié.
- Une réunion entre les différents maires du RPI du Bois Brûlé s'est tenue afin de vérifier la faisabilité d'ouverture d'un service de restauration scolaire.

- Une réunion de travail avec les directeurs des différentes écoles a été organisée pour cibler les besoins en terme d'informatique. Cette démarche importante nécessite le dépôt de dossiers de financement complémentaires.

### **Vice Présidence Habitat**

- Les travaux des logements de Gouraincourt se poursuivent et s'achèvent. La mise en location est prévue pour le 1er mars 2010.
- Une famille a été relogée dans le logement de Sorbey suite à un incendie

### **Vice Présidence Animation du territoire**

- Une réunion de parcours s'est tenue en partenariat avec Jeunesse et Sports. Une formation BAFA pourrait être organisée pour le personnel intercommunal dans le cadre des CLSH.
- Une réunion relative à la démarche RAM (relais assistante maternelle) sera programmée en complémentarité avec les crèches intercommunales.

### **Vice Présidence Environnement**

- Le dossier de recyclerie sera présenté au Conseil Régional. Une réunion avec l'association AMIE se tiendra dans l'optique de formaliser un partenariat pour la collecte de ce nouveau service.

## 5. ANNULATION DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Le bureau autorise l'annulation des redevances ordures ménagères suivantes concernant :

### **le deuxième semestre 2009 :**

Réf	NOM-Prénom	Motif	Montant
90/4148	BLONDIN Jean Luc Saint Laurent	Départ d'une personne au 30/06/09	- 30.70

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 6. DEROGATIONS SCOLAIRES

SANS OBJET

## 7. QUESTIONS DIVERSES.

### **SIGNATURE D'AVENANTS AU MARCHÉ DE CREATION D'UNE CRECHE INTERCOMMUNALE A SPINCOURT ET ARRANCY**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt, et notamment la compétence actions sociales et de proximité,

Vu l'opération de création de 2 crèches intercommunales à Spincourt et à Arrancy sur Crusnes

Considérant les marchés signés avec les entreprises sous visées,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de convoquer préalablement la commission d'appel d'offres,

Considérant les Avenants présentés en séance :

<b>MARCHÉ : CRÉATION D'UNE CRÈCHE À SPINCOURT</b>
---

#### **Lot n°7 : Peinture : Entreprise TONNES**

<u>Avenant n°2 :</u>	Marché initial : .....	8 293.00 € HT
	Avenant en moins value : .....	720.00 € HT
	Nouveau montant : .....	7 573.00 € HT

#### **Lot n°4 : Menuiserie intérieure : E.I.M.A**

<u>Avenant n°2 :</u>	Marché initial : .....	38 241.90 € HT
	Avenant en plus value : .....	870.00 € HT
	Nouveau montant : .....	39 111.90 € HT

<b>MARCHÉ : CRÉATION D'UNE CRÈCHE À ARRANCY SUR CRUSNES</b>
---

#### **Lot n°3 : Menuiseries extérieures : Entreprise ALBRAND**

<u>Avenant n°2 :</u>	Marché initial : .....	38 469.00 € HT
	Avenant en plus value : .....	1 106.00 € HT
	Nouveau montant : .....	39 575.00 € HT

Après avoir délibéré, le bureau autorise le Président à signer les avenants susvisés.

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DES EURANTES A ARRANCY SUR CRUSNES**

Le Président rappelle l'historique des événements : la voirie des Eurantes a été refaite lors du programme de voirie 2005.

Suite à appel d'offres, le groupement d'entreprises ELTP/MONTI a été attributaire du marché.

De nombreuses dégradations ont été constatées post travaux et une réfection de la chaussée s'impose.

Des tractations ont été effectuées avec l'entreprise qui s'engage à refaire la chaussée (nettoyage du support, grattage des rues, purges ponctuelles, déflachage aux enrobés et réalisation d'un ECF monocouche toute largeur).

Le montant des travaux s'élève à 31 970 euros HT.

L'entreprise propose une participation commerciale forfaitaire de 80 % TTC des travaux, soit 30 588 euros, le résiduel étant à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt soit 7 647 euros TTC.

Le bureau propose d'engager la commande, le conseil communautaire sera appelé à délibérer sur ce dossier et d'inscrire la somme correspondante au budget primitif 2010.

### **CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE POUR MISSION HAND ATt : VERIFICATION DE L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Vu la consultation réalisée,

Considérant l'ouverture au public des crèches intercommunales de Spincourt et d'Arrancy,

Le bureau, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et soumettra au conseil communautaire la convention de mission avec l'entreprise APAVE Agence de Metz, jugée mieux disante, pour un montant forfaitaire de 350 euros HT par crèche, soit 700 euros HT au total.

### **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION BAFD**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt en matière d'actions sociales et de services de proximité,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Considérant le manque de personnel encadrant les C.L.S.H. pour les associations locales,

Considérant l'absence de formation de ce type sur le territoire,

Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'octroyer une aide d'un montant de 100 euros à l'attention de Michaël EUSTACHE, pour une formation BAFD effectuée du 19 au 23 décembre 2009 et du 26 au 30 décembre 2009.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE PARTICIPATION A LA MISSION  
LOCALE DU NORD MEUSIEN POUR L'ANNEE 2010**

Considérant la demande présentée par l'association d'insertion « Mission Locale du Nord Meusien »,

Considérant les prestations réalisées au sein du territoire intercommunal,

Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 4 584 euros (égale à 1 euro par habitant sur la base du recensement de 1999 de la population sans double compte, soit 1 euro X 4 584 hab), à l'association Mission Locale du Nord Meusien.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 10  
Voix contre : 0  
Abstention : 0